



Montpellier, Mercredi 6 septembre 2017

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Commission Départementale d'Aménagement Commercial (C.D.A.C)

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial s'est tenue à la Préfecture de l'Hérault le mardi 5 septembre 2017.

1. Le projet d'extension de 402 m² de surface de vente d'un supermarché à l enseigne « SUPER U » portant sa surface totale de vente de 2 995 à 3 397 m² dans la commune de Ganges, Rue des Calquières a recueilli un avis favorable à l'unanimité.

Depuis le décret 2008-1212, la CDAC, dont le secrétariat est assuré par le bureau de la réglementation générale de la préfecture, est chargée d'étudier les demandes d'implantation ou d'extension des surfaces commerciales.

Elle est composée de 7 élus locaux et de 4 personnes qualifiées dont 2 en matière de consommation et 2 en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr



Prefet34

